

FINANCER SON PROJET

Une aide ou un financement adapté à vos besoins et à votre situation

Il existe différents types de financement à la création/reprise d'entreprise :

- l'apport personnel des créateurs ou de leurs associés ;
- les prêts d'honneur (sans garantie) des plates-formes Initiative (www.initiative-bretagne.fr), de fondations, de Réseau Entreprendre Bretagne (www.reseau-entreprendre-bretagne.fr) et de l'Etat ;
- les participations dans le capital de l'entreprise d'investisseurs privés, sociétés de capital-risque... ;
- les prêts à moyen et long terme des établissements de crédit, des banques, de l'ADIE ;
- le crédit-bail et l'affacturage des banques et organismes spécialisés ;

En ce qui concerne les aides, cela dépend de votre statut (demandeur d'emploi, salarié, jeune entreprise...), de la nature de votre projet (traditionnel ou innovant) ou de son lieu d'implantation. Elle est toujours soumise à des critères d'éligibilité et de validation par une commission.

Prenez contact avec votre conseiller CCI afin de vérifier si votre projet peut bénéficier de différentes aides possibles.

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00